



Conseil d'Etat

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



2019.05625

P.P. CH-1951  
Sion

A-PRIORITY  
Conseil d'Etat

Poste CH SA

Monsieur  
Jacques Antille  
Physicien  
Chemin des Pruniers 9  
1967 Bramois



Références PHM  
Date 15 janvier 2020

### Votre courriel du 24 novembre 2019 – Ligne THT Chamoson-Chippis

Monsieur,

Le 24 novembre dernier, vous avez transmis par courriel aux membres du Conseil d'Etat, une solution enterrée pour la ligne THT Chamoson-Chippis, basée sur une étude magnétique et thermique. Nous vous remercions de votre implication sur cette question et de votre travail scientifique.

Le Conseil d'Etat ne peut malheureusement pas y donner suite concrètement pour le tronçon Chamoson-Chippis. Swissgrid SA doit en effet réaliser les lignes telles qu'elles ont été approuvées par les différentes autorités compétentes. Pour chaque projet de ligne, des études de variantes basées sur quatre points d'importances égales (aménagement du territoire, environnement, aspect technique et rentabilité économique) sont effectuées. La question de la technologie souterraine ou aérienne a été définitivement tranchée par le Tribunal administratif fédéral en août 2012, confirmée en mai 2013 par le Tribunal fédéral.

Swissgrid SA a de plus entamé la phase de construction de la ligne aérienne depuis août 2018, conformément à la décision du Tribunal fédéral. Selon le planning annoncé par cette entreprise, la mise en service de la ligne aérienne est prévue pour 2021.

D'un point de vue technique et après une première analyse, nous pouvons constater que différents points sont toutefois problématiques :

- Dans votre étude, vous avez pris en compte un seul terme de 380 kV, alors que le projet actuel comporte six termes, dont deux lacets CFF qui ne peuvent pas être enfouis.
- Pour enfouir deux termes de 380 kV et un terme de 220 kV, il faut, selon les informations de Swissgrid SA, deux galeries praticables de 2.5 mètres de diamètre chacune, dont le plafond doit être au minimum à 3 mètres du sol.
- Enfin, il semble que votre étude n'a pas tenu compte des impacts environnementaux d'un tel ouvrage sur les nappes phréatiques, sur les sols, zones agricoles, etc, ou encore l'aménagement du territoire, ainsi que la rentabilité économique. Chaque 800 mètres, des chambres de jonction de taille conséquente devront être construites, chacune devant être accessible par route pour des poids lourds.



Nous vous invitons donc à prendre contact avec Swissgrid SA, car vos travaux pourraient les intéresser dans le cadre d'autres tronçons qui sont, peut-être, appelés à être construits sur l'ensemble du territoire suisse de manière souterraine.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
**Roberto Schmidt**



Le chancelier

  
**Philipp Spörri**